

# Info flash

## Mars 2014

### **1- GT académique du 13 mars : SPRO et carte des CIO**

### **2- Mouvement intra : dates**

### **3- Autres dates**

### **1- Groupe de travail du 13 mars : SPRO et carte des CIO**

Ce 2ème groupe de travail était composé de S Hauchecorne CSAIO, A Meneux Dcio au SAIO, N Ménagier IIO du Cher, A Bouvet IIO du Loiret, L Van Couwelaar Dcio d'Orléans la Source, S Nader Dcio de Bourges, C Bliék Andcio et Dcio d'Orléans centre, J M Petrot copsy à Dreux, D Cornette Acopf, B Robin Sgen, F Dion Sgen, S Berger Snes, M Pozé Snes.

Ce GT nous a été présenté comme devant « acter des principes qui apparaîtront dans le cahier des charges » du SPRO. La rectrice s'appuiera sur le travail du GT pour définir la contribution des CIO au SPRO dans la négociation avec la Région sur la convention. Le cahier des charges sera discuté en CCREFP et les autres structures proposeront d'autres principes.

Nous avons également abordé les questions étroitement liées, de la carte des CIO et du financement.

Le Snes a objecté que la convention ne pourrait pas ne pas être conforme à la loi ainsi que le cahier des charges. Ce qui est en jeu ce sont les conséquences sur les conditions de travail des personnels des CIO et sur les missions et le travail au quotidien. Le Snes a évoqué le fait que lors du dernier GTM, une négociation devait être engagée pour définir une convention et qu'ainsi le GTA, devrait logiquement se tenir après ! Lors du GT Ministériel qui s'est tenu également le 13 mars et contrairement à ce qui a été annoncé au GTA, ce n'est pas une convention type (qui peut être modifiée en fonction des particularités comme ce fut le cas pour le SPO) mais une convention cadre (qui s'applique telle qu'elle) qui sera négociée.

Le Snes a rappelé les règles en cas de désengagement des CG (cf doc du GTM) : tant que le ministère n'a pas fermé le CIO ou repris le financement du CIO, il y a obligation par le CG de le financer.

Le service public d'orientation est un service public d'Etat et qu'il est le même sur tout le territoire. Le système de financement par subventions multiples (défendu par d'autres organisations syndicales et association), peut être modifié en fonction des politiques régionales ou départementales et être remis en cause au gré des élections. De plus il y a aura des contreparties exigées par les Collectivités Territoriales. C'est l'exemple du 28 : un courrier du CG au Dasen spécifie ce que le CIO devra faire en contrepartie d'un financement notamment concernant sa participation au SPRO, aux différents forums et dans l'établissement d'une banque de stages... Cet exemple montre bien les dérives de ce système de financement.

L'Acopf en réaction à l'affirmation que les Collectivités Territoriales sont des services publics, a opéré une distinction entre les missions de service public d'état (dont les finalités sont les mêmes sur tout le territoire) qui prennent en compte les particularités des territoires ET les missions de service public liées à des politiques territoriales. Si le financement dépend de subventions fixées par une convention, la continuité du service n'est pas assurée : ex de la Saône et Loire : tous les sites ont été maintenus mais leur existence est suspendue au renouvellement de la convention.

S Hauchecorne a indiqué que la participation à des missions de service public n'implique pas de négocier et de chercher de l'argent. Mais si les CT donnent des subventions il faudra que les CIO rendent lisibles leurs activités

et leurs contributions en terme de service rendu. Il faut justifier de ce qu'on fait !

### Carte des CIO :

Contrairement au dernier GTA où il ne fallait surtout pas abordé la question de la carte des CIO, le contexte actuel très particulier a permis de faire le point sur cette question.

Mme le Recteur s'engage (selon Mme Hauchecorne) à maintenir la carte des CIO telle qu'elle est. Le maillage des services sur le territoire est à conserver.

La discussion a porté sur les critères à prendre en compte.

Le Snes demande que le critère « bassin » ne soit pas le seul à être pris en compte car il n'existe que 11 bassins dans l'académie (1 dans le Cher, 1 dans l'Indre, 3 dans le Loir et Cher, 2 dans l'Indre et Loire, 2 dans le Loiret, 2 dans l'Eure et Loir) alors qu'il y a 19 CIO et 4 antennes. Nous avons demandé que le nombre d'établissements scolaires soit également un élément. Nous avons proposé afin d'éviter l'isolement de certaines antennes qu'elles soient transformées en CIO avec un Dcio. Car les antennes sont implantées dans les 2 départements qui comptent la plus forte population scolaire.

S Hauchecorne propose également de prendre en compte les implantations des préfectures et sous préfectures comme éléments.

CIO du 41 : grâce aux actions menées dans le 41, une année de « répit » a été gagnée.

La Rectrice rencontre M Leroy début avril.

Les 3 sites sont maintenus. Mais sous quelle forme : CIO ou antenne ?

**CIO de Blois** : l'Etat reprendrait en charge le CIO mais il ne resterait pas dans les locaux du CG (loyer exorbitant). Des négociations sont menées avec la Région pour aménager des locaux au lycée A Thierry avec une entrée indépendante. Mais pour l'année 2014/2015, le CIO reste dans les locaux actuels avec une négociation pour un loyer plus favorable.

**CIO de Vendôme** : le CIO reste dans ses locaux qui appartiennent à la municipalité (qui n'a pas manifesté le souhait de les reprendre).

**CIO de Romorantin** : la situation est plus problématique. La rectrice a rencontré le Maire qui ne propose rien en terme de locaux. Il serait question comme à Blois, que le lycée C de France héberge le CIO (ou l'antenne) avec une entrée indépendante.

**CIO du 28** : baisse de 50% des budgets des CIO départementaux. D'après Mme Hauchorne les implantations des CIO restent les mêmes alors que lors d'une réunion avec les Dcio la question de la pérennité du CIO de Nogent avait été posée.

Le Snes est intervenu car la situation présentée comme réglée par le Rectorat ne l'est pas et que la baisse de 50% des budgets est toujours effective. D'ailleurs, lors d'une réunion entre le CG et les Dcio, le budget n'a pas été rediscuté et la politique défendue par le CG en matière de politique d'orientation est de créer une interface entre les entreprises et les établissements scolaires et d'organiser des forums. Cet exemple montre bien comment les collectivités territoriales tenteront d'orienter les missions des CIO en contrepartie d'un financement.

**CIO du 45** : contrairement au discours rassurant du début de GT (la carte des CIO resterait en l'état), le CG du 45 a fait savoir qu'il souhaitait se désengager du financement du

CIO d'Orléans centre sous prétexte qu'il existe 2 CIO sur l'agglomération : CIO Centre et CIO la Source. Le budget sera voté en avril après les élections municipales. Il serait question de reloger les 2 CIO sur le site du CRDP avec la Dronisep afin de rendre un lieu visible et commun dédié à l'information et à l'orientation. Les 2 postes de DCIO seraient préservés pour l'instant (mais lors du GT ministériel il a été rappelé quand cas de fusion, un seul poste de DCIO sera maintenu). Concernant les postes administratifs, il n'y a pas de menace pour l'année prochaine. Le Snes a rappelé la règle : les postes doivent faire l'objet de mesure de carte scolaire en commission paritaire mais au préalable ces mesures sont discutées en CTA. Mais quand sera-t-il l'année prochaine, lorsque la fusion des 2 CIO sera effective ?

### **SPRO** :

Il convient de bien différencier le travail d'orientation centrée sur le sujet et le travail d'accompagnement vers l'emploi. Les CIO et les co-psy se situent résolument dans le 1<sup>er</sup> registre.

Contribution des CIO au SPRO : limiter cette contribution au 1<sup>er</sup> accueil pour les publics adultes (pas d'engagement dans l'entretien d'évolution professionnelle) et concernant les 16-25 ans, au suivi des décrocheurs notamment dans le cadre des plates formes.

### **Spécificité des CIO :**

- Aide à l'élaboration de projet scolaire et professionnel : avec un travail spécifique sur une ouverture des possibles : ne pas s'en tenir à la demande explicite. Prise en compte de la parole du sujet et de la question de l'ancrage dans les savoirs et les apprentissages.

Le travail des copsy n'est pas seulement de répondre aux besoins mais d'en créer de nouveaux.

- Contribution à la réussite des élèves
- Information des élèves, étudiants et de leur famille sur le système éducatif, les formations et les métiers
- Travail en équipe (même au CIO)
- Prévention du décrochage

- Bilans psychologiques, bilans d'orientation

- CIO : observatoire, suivi de cohortes...
- Suivi des décrocheurs
- Accueil des élèves nouvellement arrivés
- Retour en formation initiale

Le débat a également porté sur la notion d'accompagnement : en tant que psychologue, notre travail est centré sur le sujet.

**Prochain GTA le 16 avril**

## **2- Mouvement intra 2014**

**Saisie des vœux intra : du 17 mars (midi) au 31 mars (minuit) : sur i Prof ou via le site du rectorat [www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr).**

**Fiche de suivi à télécharger sur le site du Snes [www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu) et à renvoyer à [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu) ou à 9 rue du faubourg St Jean 45 000 Orléans**

**Envoi par le rectorat des formulaires de confirmation dans les établissements : du 2 au 4 avril**

**Retour des formulaire de confirmation au Rectorat : le 11 avril au plus tard**

**Groupe de travail bonification handicap : le 5 mai**

**Contestation des barèmes : du 6 mai au 19 mai minuit**

**Groupe de travail de vérification du barème : le 20 mai**

**CAPA résultats du mouvement intra : le 20 juin**

## **2- Autres dates**

- **CONGRES ACADEMIQUE DU SNES : les 20 et 21 mars**
- **Stage syndical co-psy/dcio organisé par le Snes le jeudi 22 mai (au lieu du 20 mai comme initialement prévu car un GT vérification est prévu ce jour là).**